



A PORTTT CRS



35 H DE REPOS GARANTIES

Dans l'attente du CTSCRPN du 17 Décembre prochain, Seul, UNITÉ SGP POLICE intervenait pour garantir les 35h00 de repos hebdomadaires pour les CRS en DP.



Le projet d'instruction prévoit désormais de RD à partir du 1 er Janvier

35H00

Par période maximale de 7 jours à compter du début de la mission ou du dernier jour travaillé, un jour de repos de 24 heures est accordé au lieu d'emploi, sans toutefois que la durée entre la fin du service immédiatement précédent et le début du service immédiatement suivant ne puisse être inférieure à 35 heures consécutives.

**ENCORE UNE FOIS, UNITÉ SGP POLICE, SYNDICAT MAJORITAIRE,
EN PREMIÈRE LIGNE POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS**

**UNITÉ SGP
POLICE**



MAJORITAIRE

www.unitesgppolice.com



FSMI FÜ

100%

**Gradés, Gardiens,
ADS et PATS**

13-12-2020